

CHARTE DE SYMPHONIE POSTURALE 2020/ 2021

Pendant la période covid 19, un effectif maximum d'adhérents par salle a été déterminé en fonction de la surface de chaque salle : 1 pers/4 m2 en statique.

Compte tenu du nombre limité de participants par cours (15 à Belberaud et Labège, 11 à Castanet), les créneaux horaires doivent être déterminés à l'inscription.

Une « dérogation » est applicable pour les pratiquants dont les horaires professionnels sont fluctuants.

Les absences doivent être signalées le plus tôt possible (par texto, mail, téléphone) afin de permettre des récupérations éventuelles.

Les changements ponctuels de créneaux sont possibles après accord des enseignantes, en fonction des places disponibles.

L'exercice comprend 34 semaines de cours. Les absences durant ces semaines peuvent être récupérées dans la mesure des places disponibles pendant la saison (du 14 septembre 2020 au 2 juillet 2021 hors vacances scolaires) Les jours fériés seront récupérés la première semaine des vacances d'hiver (semaine calendaire « 7 »).(Voir calendrier sur le site)

Les cours susceptibles d'être dispensés pendant les vacances ne sont pas inclus dans la cotisation.

Une tenue confortable est conseillée et la pratique du Stretching Postural® se fait ***pieds nus***

Habituellement, les tapis sont fournis par l'Association ; prévoir une serviette personnelle et une bouteille d'eau *

Le certificat médical n'est plus obligatoire, dès lors

- ***que vous signez sur la fiche d'inscription que vous n'avez pas de contre-indication aux pratiques proposées par Symphonie Posturale***
- ***que vous avez rempli et signé l'attestation de sensibilisation à la covid 19***

*En fonction du protocole sanitaire en vigueur, et des gestes barrières recommandés, chaque adhérent(e) devra amener son matériel personnel (tapis, rehausseur, coussins, bandelettes...)